

Les travaux collectifs des associations citoyennes

Quelles réponses à leurs besoins financiers ?

Partage d'éléments d'informations pour déterminer une stratégie financière de soutien au CAC
mais aussi aux projets inter-associatifs portés avec le CAC

I-NOTE SUR L'ÉVOLUTION DU BUDGET DU CAC

Stabilisé depuis plusieurs années autour de 150.000€ par an, le budget du CAC connaît à partir de début 2022 une augmentation liée à la création d'un troisième poste de permanent via une aide au poste « fonjep-recherche ».

L'enjeu est donc de rééquilibrer le budget en atteignant un niveau de ressource annuel autour de 210.000€. Cette première partie de la note se propose d'examiner l'évolution possible ou souhaitée des trois sources de produits qui permettraient d'atteindre cet objectif :

1.1-Les subventions publiques

Longtemps, le fonctionnement du CAC a été assuré sans financement public pérenne. Depuis 2018, d'abord avec une CAO puis une CPO 2019-2021, reconduite sur 2022-2024, un soutien de 50 k€/an de la DJEPVA vient consolider le travail du Collectif.

L'obtention d'environ 10 k€ annuel du FDVA et les trois postes Fonjep (28 k€ en cumulé) complètent, avec une subvention annuelle de 7 k€ de la Ville de Paris, les 95 k€ de ressources publiques.

La Ville de Paris a-t-elle vocation à rester la seule Collectivité Territoriale contribuant au financement de notre structure nationale? La question va devoir se poser ces prochains temps avec une acuité plus soutenue afin de déterminer (dans l'hypothèse où nous répondons par la négative) sur quel type d'action flécher ces contributions au projet. Ces actions seront-elles de véritables subventions ou des conséquences de travaux spécifiques menés sur certains territoires? Auquel cas, ce financement s'apparenterait davantage au développement de recettes d'activités.

1.2-Les recettes d'activités

Cette ligne, systématiquement, celle où l'on trouve les montants les plus bas (autour de 3,5 k€ prévisionnel en 2022) pourraient sûrement être réévaluée pour doubler puis peut-être tripler ces prochaines années sans pour autant dénaturer le projet associatif.

S'il semble assez illusoire de tabler sur une augmentation conséquente du produit de vente des publications du CAC (qui ne vont de toute façon pas sans une augmentation des charges afférentes), deux pistes semblent devoir être explorées sérieusement :

1.2.1-Les prestations d'activités

Donner une conférence, animer des ateliers, intervenir sur des temps d'instance... Tout cela le CAC le fait déjà mais passer un cap en proposant des prestations ayant à voir avec le soutien au développement de la vie associative localement, la question pourrait peut-être se poser sous certaines conditions.

1.2.2-La vente de formation

Cela aussi fait déjà partie du panel d'intervention du CAC mais il s'agit systématiquement de répondre à des demandes. En revanche, structurer une offre de formation et contribuer par ce biais à diffuser les productions et analyses du Collectif, cela pourrait être un chantier à part entière pour l'année 2023. Son lancement serait basé, dans un premier temps, sur trois thématiques :

-COMPRENDRE ET CONTRER LES ATTAQUES CONTRE LES LIBERTES ASSOCIATIVES.

Thématique déclinée de multiples manières (exemple en axant, ou pas, sur le contrat d'engagement républicain).

-COMPRENDRE ET CONTRER LE PROCESSUS DE MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS.

Thématique là aussi déclinée de multiples manières (exemple: une formation centrée sur le mode de contractualisation particulier qu'est la subvention).

-CONNAITRE LES ASSOCIATIONS POUR SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES.

NB: Cette formation est proposée, grâce à l'association « les cercles » en format prototype une première fois auprès d'Adecco le 6 février 2023.

À propos du portage juridico-administrativo-financier de cette activité de formation

Il est à noter que si le CAC avait passé, il y a trois ans, la barre «datadock» nous avons renoncé avec celle, plus haute, de «qualiopi» ; il n'est donc pas question de devenir organisme de formation à part entière mais d'une part de proposer à de tels organismes de s'insérer dans leur catalogue ; de plus 2 organismes «qualiopisés» sont prêts à porter les sessions que nous monterions, contre un faible pourcentage de gestion administrative (outils réseaux et Peuple et Culture). Et d'autre part, des discussions sont entamées avec la SCIC «savoir devenir» du réseau E-graine pour intégrer cette aventure collective.

1.3-Les financements de fondations privées et les adhésions

Le montant annuel des adhésions, autour de 13 k€ en 2021 et de 16 k€ en 2022, est relativement stable et si une marge de progression existe certainement il serait, là aussi, illusoire de penser que cette augmentation changerait la structure de notre budget.

Les 45 k€ annuels de financements privés cumulés FPH-FUMPT sont déterminants et participent à l'assise du projet. Si les pistes d'augmentation de cette ligne «fondations privées» existent, elles concernent, pour l'heure, peut-être moins le budget stricto-sensu du CAC que des projets inter-associatifs dans lesquels nous sommes impliqués (voir partie II).

1.4-Focus sur quelques pistes nouvelles

L'obtention du poste Fonjep-recherche pose de nouvelles exigences puisque les perspectives de pérennisation du soutien sont, suites aux dernières annonces du gouvernement, moins probables. À contrario, ce poste ouvre des pistes de financement nouvelles et le CAC vient de se positionner sur deux d'entre elles :

1.4.1-être soutenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'IFMA (Institut Français du Monde Associatif)

Suite à la réponse favorable du jury, nous attendons maintenant de connaître le montant précis du soutien (pour mémoire notre demande se chiffrait à 20 k€ sur 2023) pour la poursuite du travail de l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations.

1.4.2-être soutenu dans le cadre de la réponse à l'appel à projet émis par l'ANR Agence National de la Recherche.

Nous nous sommes positionnés sur deux projets de recherche, l'un porté par JL Laville, l'autre par J. Talpin et les deux ont été retenus. Si les sommes sont substantielles (jusqu'à 250 k€), elles ne «ruisselleront» néanmoins que très peu jusqu'au CAC et elles sont orientées sur l'axe Droit et libertés associatives.

III/ COURTE NOTE SUR L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE DES PROJETS INTER

Certains projets inter-associatifs, auxquels nous participons, font parfois l'objet de recherche de financement dans lesquels nous ne sommes pas impliqués (exemple la démarche progrès impulsé par l'UFISC sur les droits culturels ou encore le collectif « on ne se taira pas »).

En revanche, dans d'autres cas, nous sommes parties-prenantes de la recherche de solution pour faire face aux besoins. Cela a été (et dans une moindre mesure, est encore) le cas pour le Transiscope, qui offre par ailleurs un laboratoire intéressant de réflexion sur ce que peut être l'économie contributive.

Cela est bien sûr également le cas sur le projet DMS-Droits et Mouvements Sociaux pour lequel une convention de 40 k€ est mise au point avec la FPH. Co-fondateur du projet, l'association Sciences Citoyennes en percevrait un tiers et les deux tiers restant seraient dévolus au CAC (mais un tiers fléché directement sur l'embauche de la juriste Marie-Laure Guislain en tant que co-animatrice du projet – la possibilité que M-L crée sa propre structure est aussi en réflexion).

Concernant le chantier «communauté apprenante sur la gouvernance collective/associative», le travail avec le MES -Mouvement pour l'Économie Solidaire- s'amorce pour rassembler, là aussi, les moyens nécessaires mais le développement d'un axe «formation» pourrait grandement y aider.

Le point le plus délicat pour le moment est le financement de LA Coalition Libertés Associatives. La fin du financement du consortium européen Civitates nous laisse démunis dans l'immédiat malgré des pistes et discussions ouvertes en septembre 2022 lors d'échanges simultanément avec la Fondation Porticus, la Fondation Un monde par tous et la Fondation pour le Progrès de l'Homme.

CONCLUSION -PERSPECTIVES

Les enjeux budgétaires ainsi posés permettent sûrement de définir un plus haut degré d'exigence dans la concertation entre structures proches (le CAC, le MES, le CTC, le Transiscope, la Coop des Communs, le CRID, etc.) afin de bien cerner les complémentarités de positionnement de chacune et de traduire ça en une recherche de financement rationalisée et «stratégisée».

Peut-être qu'une initiative comme celle suggérée par le MES lors de notre dernière «journée d'automne», à savoir une rencontre «PLF» Plan (et Loi) de Finance y aiderait? Cela consisterait à poser ensemble, à plat, les perspectives de travail et identifier la façon dont les financements les couvrent déjà ou au contraire nécessitent une recherche assumée à plusieurs.

À terme, cette initiative contribuerait à faire avancer concrètement le projet «écosystème» c'est-à-dire un projet commun visant à accompagner le développement et la structuration d'un système économique juste et durable en faisant vivre les principes et valeurs militantes.